

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 août 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice :

15

Présents :

09

Votants :

11

L'an deux mil vingt et un, le vendredi vingt-sept août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 août 2021

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – MM Jérôme BOUCHET, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes et MM Carl DEVOUASSOUX, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Daniel RODRIGUES, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM. Olivier COTTRAY (procuration à Justine PERRAUT), Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, Isabelle PETITJEAN (procuration à Nicolas EVRARD)

ABSENTE : Mme Marie-Astrid BETHENOD

Secrétaire de séance : Mme Justine PERRAUT

20 OCT. 2021

COURRIER ARRIVÉ

63/2021

Objet : Mise en place d'un portail famille pour la gestion de l'accueil périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 – approbation du règlement de l'accueil périscolaire

Afin de simplifier les démarches des familles et compte tenu de l'obsolescence du dispositif viacham, la Commune de Servoz a mis en place un portail famille appelé City Family de la société Mushroom Software pour la rentrée scolaire de septembre 2021. Le site viacham ne sera plus utilisé à compter de cette date.

Ce portail famille permettra aux familles de gérer les inscriptions et les modifications pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire. L'utilisation de cet outil se fera directement sur internet. L'objectif de la mise en place de ce portail est de permettre aux familles d'être le plus autonome possible dans le choix des activités, avec un suivi à partir d'un ordinateur des informations concernant l'enfant et la consultation des factures.

Au niveau administratif, le portail permettra de simplifier la gestion des plannings et de la facturation et d'obtenir un gain de temps pour les agents.

Compte tenu de cette évolution, les règlements de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire sont à adapter. Il est proposé de n'en faire plus qu'un seul couvrant l'ensemble de l'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la mise en place du nouveau portail famille,
- ADOPTE le nouveau règlement de l'accueil périscolaire applicable dès la rentrée scolaire de septembre 2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement, tel qu'annexé à la présente.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 01/10/2021 et de sa publication le 01/10/2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.